



26 septembre 2023

(23-6393)

Page: 1/3

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD¹

UNION EUROPÉENNE

La notification ci-après, datée du 21 septembre 2023, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

	Catégorie	Détails de la notification
1	Membre notifiant	Union européenne
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Règlement d'exécution (UE) 2023/1142 de la Commission du 9 juin 2023 modifiant les Règlements d'exécution (UE) 2020/761 et (UE) 2020/1988 en ce qui concerne les quantités qui peuvent être importées dans le cadre de certains contingents tarifaires à la suite de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique
3	Date de publication	12 juin 2023
4	Date d'entrée en vigueur	19 juin 2023
5	Adresse du site Web/ publication officielle de la nouvelle réglementation/ procédure	EUR-Lex - Journal officiel de l'Union européenne (europa.eu)
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	[] Oui. (veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.) [X] Non.
7	Type de notification	[] a) Nouvelle réglementation/procédure ² concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) [X] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: G/LIC/N/2/EU/15 , G/LIC/N/2/EU/16 , G/LIC/N/2/EU/17 , G/LIC/N/2/EU/18 , G/LIC/N/2/EU/19 , G/LIC/N/2/EU/20 , G/LIC/N/2/EU/21 , G/LIC/N/2/EU/22 , G/LIC/N/2/EU/23 (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)
8	Liste des produits soumis à licences	<i>Veuillez indiquer les codes SH et la désignation détaillée des produits. Si la liste des produits est longue, veuillez la joindre en annexe au format MS Word.</i>
9	Nature du régime de licences	Automatique: [] Non automatique: []

¹ Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

² Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Détails de la notification
10	Objectif administratif/mesure appliquée	a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement c) <input type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) <input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) <input type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (<i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i>) f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autre: _____ (<i>veuillez préciser</i>)
11	Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes	Ministère/autorité et département: [] Adresse: [] Site Web: [] Téléphone: [] Courrier électronique: []
12	Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité	Ministère/autorité et département: [] Adresse: [] Site Web: [] Téléphone: [] Courrier électronique: []
13	Durée d'application prévue de la procédure de licences	
14	Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC	
15	Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)	a) <input type="checkbox"/> Abrogation b) <input type="checkbox"/> Suspension c) <input checked="" type="checkbox"/> Modification d'aspects particuliers des procédures existantes: <input type="checkbox"/> produits visés <input type="checkbox"/> objectif administratif <input type="checkbox"/> caractère automatique ou non automatique <input type="checkbox"/> durée d'application de la procédure de licences <input checked="" type="checkbox"/> modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur <input type="checkbox"/> conditions de recevabilité des demandeurs <input type="checkbox"/> point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes <input type="checkbox"/> documents requis (y compris le formulaire de demande) <input type="checkbox"/> délai de présentation de la demande <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) délivrant les licences <input type="checkbox"/> délai de délivrance d'une licence <input type="checkbox"/> droit de licence/redevance administrative <input type="checkbox"/> versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables <input type="checkbox"/> droits/procédures de recours <input type="checkbox"/> durée de validité de la licence

	Catégorie	Détails de la notification
		<input type="checkbox"/> autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.) <input type="checkbox"/> prescriptions en matière de change <input type="checkbox"/> autre: _____ (veuillez préciser)
16	Veillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)	<p>L'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique au titre de l'article XXVIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 relatif à la modification de concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, conclu par la Décision (UE) 2023/912 (4), modifie les quantités de produits à importer au titre de certains contingents tarifaires ouverts en faveur des États-Unis d'Amérique et de certains contingents tarifaires ouverts en faveur de tous les autres pays. Les contingents tarifaires portant les numéros d'ordre ci-après sont concernés: 09.0035, 09.0040, 09.0041, 09.0055, 09.0056, 09.0059, 09.0070, 09.0073, 09.0083, 09.0089, 09.0093, 09.0094, 09.0123, 09.0147, 09.4002, 09.4038, 09.4116, 09.4123, 09.4127 et 09.4170.</p>